

Maitrise de la langue et intégration : au-delà des idées reçues



« *Les personnes issues de l'immigration ne sont pas (suffisamment) intégrées dans la société belge* », voilà un point de vue que l'on entend régulièrement dans l'opinion publique. Voilà également le point de départ d'une recherche menée par Philippe Hambye et Anne-Sophie Romainville¹ à la demande de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Chercheurs et sociolinguistes à l'Université Catholique de Louvain (UCL), ils ont interrogé cette évidence et l'ont mise en perspective dans un contexte plus large, celui des fondements et principes démocratiques de notre société plurielle.

Par **Els DE CLERCQ**

¹ Voir références des publications liées à cette recherche en fin d'article p. 36. Les extraits cités dans le texte renvoient à ces références (numérotées).

AVANT DE PRÉSENTER LA RECHERCHE, il conviendrait d'abord de se poser la question : que signifie être intégré ? On pourrait en débattre longuement. Nous retiendrons la définition proposée par Hambye et Romainville : **être intégré, c'est participer à égalité** avec les autres membres de la société à la vie sociale et culturelle (école, quartier, associations, institutions), économique (travail) et citoyenne (participation au débat public, réflexion sur les choix politiques). (Réf. 2, p. 6).

De nombreuses personnes en Belgique n'ont pas les moyens de participer pleinement à toutes les dimensions de la société. Elles n'ont pas nécessairement accès au travail, à la formation, aux activités culturelles, au vote, et ce pour de multiples raisons (difficultés de lecture et d'écriture, absence d'un statut ouvrant les droits sociaux, etc.). Il semble que les populations issues de l'immigration² soient plus touchées que d'autres par cette réalité. D'un point de vue économique par exemple, un rapport publié en 2009 par la Direction générale Emploi et Marché du travail montre qu'en Belgique, la proportion de personnes au chômage est plus grande parmi les actifs étrangers (18,3%) que parmi les actifs belges (9,4%)³.

Pour les chercheurs, il se pose dès lors une double question : quels sont les freins à la participation ? ; que mettre en place pour favoriser la participation de tous à la vie de la cité dans toutes ses dimensions ?

Dans le débat public, il semble admis par tous qu'il y a un lien entre les compétences linguistiques et l'intégration d'une personne. À force d'être répétée, cette affirmation sonne comme une évidence : la maîtrise de la langue du pays d'accueil par les populations d'origine immigrée est un facteur décisif de leur intégration.

² Dans leurs écrits, les auteurs réservent les termes 'immigré' et 'immigrant' aux personnes qui s'installent ou se sont installées dans un pays étranger après avoir quitté le pays où elles vivaient auparavant. Ils utilisent, par contre, les expressions 'issus de l'immigration' ou 'd'origine étrangère/immigrée' pour désigner les personnes qui se perçoivent ou sont perçues comme ayant des origines étrangères (qu'elles aient elles-mêmes immigré ou non).

³ Direction générale Emploi et Marché du travail, *L'immigration en Belgique. Effectifs, mouvements et marché du travail*, Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, 2009.

Dans ce sens, des politiques sont mises en place pour encourager, voire contraindre les personnes d'origine étrangère à apprendre la langue du pays, et cet apprentissage devient la condition d'accès à certaines ressources dispensées par l'État. La formation linguistique tient désormais une place prioritaire dans les parcours d'intégration progressivement mis en place en Belgique, comme dans d'autres pays européens⁴.

Pour Hambye et Romainville, une question fondamentale est à éclaircir : l'apprentissage du français⁵ est-il réellement le levier principal de l'intégration des personnes issues de l'immigration ?

Apprentissage du français et intégration, des évidences à interroger

Au départ de leur recherche, ils sont partis de ce constat : dans le débat public, l'évidence du lien entre maîtrise linguistique et intégration n'est plus interrogée. Le discours ambiant n'appelle pas notre esprit critique, tant il paraît 'naturel' et allant de soi.

Cette pseudoévidence permet d'éviter des questions pourtant centrales : quel est le rôle de l'appropriation de la langue dans l'intégration ? ; que permet la connaissance de la langue ? ; suffit-il de parler la langue du pays d'accueil pour 's'intégrer'?

Hambye et Romainville ont tenté de donner un éclairage nuancé des rapports entre langue et intégration, afin de pouvoir entrevoir toute leur complexité.

Dans un premier temps, ils ont étudié les points de vue exprimés par des citoyens, des journalistes, des experts dans l'espace public (articles de presse, forums, blogs, etc.). Ils les ont ensuite analysés de manière à dégager les

⁴ Pour en savoir plus, lire : CORNIQUET C. et JOSEPH M., *Un parcours d'accueil pour les primoarrivants à Bruxelles. Analyse du décret et de son contexte*, in *Journal de l'alpha*, n°193, 2^e trimestre 2014, pp. 90-105.

⁵ Les chercheurs ont fait le choix de ne citer que le français pour des raisons de lisibilité. En réalité, ils font référence à la fois au français et au néerlandais.

représentations – explicites ou implicites – du lien entre langue et intégration qu'ils contenaient, comme par exemple : « *quelqu'un qui ne parle pas correctement français ne pourra jamais trouver du travail à Bruxelles* » ou « *quelqu'un qui apprend à bien parler français réussira sans trop de difficultés à l'école* ».

Dans un second temps, les chercheurs ont tenté d'évaluer à quel point ces représentations étaient répandues dans l'opinion publique. Ils se sont demandés si en général, face à ces représentations, les individus adoptent plutôt une posture critique ou, au contraire, ils adhèrent à leur caractère 'évident'.

Pour répondre à cette question, un questionnaire reprenant ces représentations a été soumis à un large échantillon de personnes⁶ – hommes et femmes de niveaux socioculturels divers, d'âges variés, étudiants ou actifs sur le marché de l'emploi, à Bruxelles et en Wallonie. Le questionnaire comportait des énoncés à propos desquels les personnes devaient marquer leur degré d'accord – « *pas du tout d'accord* », « *plutôt pas d'accord* », « *je ne sais pas* », « *plutôt d'accord* » et « *tout à fait d'accord* ».

Les chercheurs ont ensuite mené des entretiens semi-directifs. Pour ce volet qualitatif, ils ont interrogé « *des personnes susceptibles d'avoir suffisamment de connaissance du terrain pour ne pas véhiculer certains stéréotypes de manière caricaturale (...), des personnes confrontées, directement ou indirectement, à la réalité de l'immigration* ». (Réf. 1, pp. 22-23). Leur choix s'est alors porté sur les travailleurs du secteur de l'insertion socioprofessionnelle (ISP).

Les résultats de ces deux démarches ont été détaillés et analysés dans la recherche. Nous en reprendrons ici quelques éléments-clés.

⁶ Le questionnaire a été soumis à un échantillon (non représentatif) de 807 'informateurs' issus de différents groupes sociaux, approchés soit via des écoles, soit via les réseaux des enquêteurs, soit de façon plus aléatoire, afin d'obtenir un nombre jugé suffisant de répondants dans les différents sous-groupes de leur échantillon.

La non-maitrise du français : source des difficultés sociales et économiques rencontrées par les populations issues de l'immigration ?

Dans les réponses au questionnaire, la majorité des personnes interrogées (51%) adhèrent à l'énoncé suivant : « *En Wallonie, les personnes issues de l'immigration ont des problèmes d'intégration principalement parce qu'elles ne parlent pas français* ». 28% le rejettent, 20% ne se prononcent pas. Dans le même ordre d'idées, 41% des informateurs adhèrent à cette autre proposition : « *Si certaines personnes issues de l'immigration ne trouvent pas de travail en Wallonie, c'est surtout parce qu'elles ne parlent pas bien français* »⁷.

Pourtant, disent les auteurs, « *une majorité des répondants estime qu'on 'peut s'intégrer à la vie sociale et économique même si on ne parle que très peu français' et rejette l'idée selon laquelle il est impossible de trouver du travail si l'on ne parle pas français. Ils sont plus nombreux (76%) encore à marquer leur désaccord avec l'idée selon laquelle quelqu'un qui ne parlerait pas français serait incapable de trouver un logement ou de faire des rencontres.* » (Réf. 3, p. 11).

Ces données chiffrées peuvent paraître contradictoires... Elles montrent en tout cas l'ambivalence des représentations.

À l'observer de plus près, la réalité est bien plus complexe qu'il n'y paraît à première vue... Pour les auteurs, c'est indéniable : « *La maîtrise du français est un atout pour une meilleure intégration.* » (Réf. 1, p. 29). Toutefois, peut-on affirmer qu'un bon niveau de français est la condition nécessaire et suffisante à l'intégration sociale et professionnelle ?

Selon les chercheurs, prétendre que l'absence de maîtrise de la langue est la cause principale des difficultés scolaires ou professionnelles des personnes issues de l'immigration, c'est donner une vision tronquée de la réalité. Et cela permet d'éviter d'interroger d'autres facteurs déterminants : quartier où l'on vit, école que l'on fréquente, activité professionnelle que l'on a ou que l'on n'a pas, etc.

⁷ Le rapport de recherche ne dit pas si les 59 autres pourcents d'informateurs rejettent l'énoncé ou ne se prononcent pas.

Dans ce sens, une travailleuse sociale interrogée en entretien considère que « *réduire le tout à la langue c'est 'vite fait bien fait' et que c'est même là une façon de se donner 'bonne conscience'* ». Cette personne, comme d'autres, insiste pour qu'on prenne la mesure des problèmes de discrimination à l'embauche, ou de 'déficit de faciès' rencontrés par les personnes issues de l'immigration dans leur parcours. (Réf. 1, p. 33).

Précisément par rapport à la question de l'accès à l'emploi, Hambye et Romainville rappellent que les causes des difficultés sont diverses. En Belgique, le chômage est structurel et lié plus globalement à une tendance à la réduction des coûts de production, et donc de main-d'œuvre. On observe aussi que le chômage frappe en priorité les personnes peu qualifiées⁸ – aussi bien les personnes d'origine étrangère que les natifs. D'après De Keyser et al.⁹, cités dans la recherche, ce serait donc davantage une question de manque de qualification ou de difficulté à faire reconnaître leurs qualifications qui freinerait l'accès des personnes d'origine étrangère au travail.

Pour les auteurs, une autre réalité permet de remettre en question l'idée que le manque de maîtrise du français empêcherait l'accès à l'emploi : « *Des personnes issues de l'immigration exercent une activité rémunérée et contribuent ainsi à l'économie même si elles ne parlent pas la langue du pays d'accueil, tout simplement parce qu'elles occupent des secteurs particuliers du marché du travail (le plus souvent des emplois subalternes) qui ne nécessitent qu'une maîtrise très limitée de la langue en question, ou qui fonctionnent exclusivement dans une langue de l'immigration.* » (Réf. 3, p. 12).

Il semble donc possible de travailler même si l'on parle peu le français. Et s'il y a pour certaines personnes des difficultés à s'insérer professionnellement, les raisons linguistiques ne sont pas les seules en cause. On l'a vu, certains facteurs d'ordre structurel compliquent – voire empêchent – l'insertion professionnelle des personnes issues de l'immigration.

⁸ En 2010, le taux de chômage des personnes faiblement qualifiées était presque cinq fois plus élevé que celui des personnes hautement qualifiées. Voir : ZIMMER H., *Inadéquation sur le marché du travail*, in *Revue économique*, septembre 2012, Banque nationale de Belgique, p. 72.

⁹ DE KEYSER T., DELHEZ Ph., Zimmer H., *L'insertion des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail*, in *Revue économique*, décembre 2012, Banque nationale de Belgique.

La non-maitrise du français : un manque de volonté ?

Dans la recherche, les auteurs pointent aussi la question de la responsabilisation de l'individu tant face à son intégration que face à son apprentissage de la langue.

Tel que mis en évidence par Hambye et Romainville, pour près de deux tiers des personnes consultées (69%), il est « *assez facile d'apprendre à bien parler le français si on fait quelques efforts et si on a la volonté de s'intégrer* » (15% rejettent l'énoncé, 16% ne se prononcent pas).

Ces résultats amènent les chercheurs à supposer que pour un nombre important de répondants, si des personnes n'ont pas appris à bien parler français, c'est qu'elles n'ont pas fait suffisamment d'efforts et n'ont pas eu la volonté de s'intégrer. Les difficultés linguistiques et les problèmes d'intégration qui en découlent seraient donc dus à des manques individuels, ce qui revient à désigner l'individu comme responsable de sa situation.

Cette représentation apparaît aussi dans les entretiens menés avec les professionnels du secteur de l'ISP. Par exemple, une responsable de la cellule alphabétisation d'un service social trouve « *que pour certaines personnes, la non-connaissance du français ne constitue pas réellement un problème car elles vivent 'à l'intérieur de [leurs] communautés'* » et estime « *qu'elles n'ont 'pas spécialement envie de trouver du travail' ou 'd'être autonomes'* ». (Réf. 1, p. 40).

Selon les chercheurs, une partie de personnes consultées dans le cadre de la recherche semblent perdre de vue que si certains individus ne parlent pas 'bien' le français, ce n'est pas forcément parce qu'ils ne le veulent pas mais parce qu'ils ne le peuvent pas, c'est-à-dire qu'ils ne sont effectivement pas dans les conditions qui rendraient l'apprentissage possible. Parmi ces conditions, on peut pointer : le fait d'exercer un travail ou de vivre dans un quartier où des contacts avec des natifs francophones sont possibles, mais aussi le fait de disposer de temps pour l'apprentissage, la possibilité de faire garder ses enfants, etc.

Quel est le niveau de français des personnes issues de l'immigration ?

Les chercheurs se sont aussi intéressés aux représentations des informateurs sur un autre point : quelle est, d'après eux, la part des populations issues de l'immigration qui ont des difficultés à parler le français ?

Dans l'enquête, près de la moitié des personnes interrogées (49%) refusent la proposition selon laquelle « *la plupart des personnes issues de l'immigration ne parlent pas bien le français* », alors que 27% des répondants y adhèrent – un peu plus d'un quart ! – et 24% ne se positionnent pas. Quand le questionnaire évoque plus particulièrement les jeunes issus de l'immigration, les réponses sont plus mitigées. 38% adhèrent à l'énoncé selon lequel « *les jeunes issus de l'immigration parlent en général un français très appauvri, qu'ils mélangent souvent avec leur langue d'origine* », alors que 37% la rejettent. Il aurait été intéressant de connaître les raisons de ces divers positionnements. Un certain éclairage aurait pu être fourni dans la recherche sur ce point par le biais des entretiens semi-directifs.

Hambye et Romainville attirent néanmoins notre attention sur le point suivant : il est difficile d'évaluer le pourcentage exact de personnes parlant (bien) le français au sein de la population issue de l'immigration. En plus des difficultés de recueil des données, cela demanderait de pouvoir définir précisément la 'population issue de l'immigration' (après combien de générations cesse-t-on d'être considéré comme issu de l'immigration ?) et ce qu'on entend par 'bien parler le français' ?

Les chercheurs font l'hypothèse qu'un certain nombre d'informateurs associent la notion de 'personnes issues de l'immigration' avec des 'immigrés récents provenant de pays non francophones' et oublient que la majorité des personnes issues de l'immigration sont des descendants d'immigrés de 2^e, 3^e, 4^e générations et sont francophones.

Selon Hambye et Romainville, il est difficile de définir une fois pour toutes ce que signifie 'bien parler le français', la maîtrise de la langue étant un concept relatif. Il s'agit à la fois de « *connaître les normes qui définissent la prononciation des mots de cette langue, leur sens, les manières de les combiner pour faire*

des phrases, etc., et c'est aussi être capable de produire des énoncés conformes à ces normes dans la pratique. Or, personne n'a une connaissance totale de ces normes et personne n'est en mesure de les respecter constamment. (...) Par ailleurs, les normes de chaque langue varient en fonction des contextes : on n'a pas la même vision de ce qu'est 'bien parler', et du coup les mêmes attentes à cet égard, selon que l'on parle avec telle ou telle personne, dans telle ou telle région, lors d'une discussion de café ou d'une réunion professionnelle, etc. Autrement dit, le niveau de maîtrise de la langue d'une personne donnée sera jugé suffisant dans tel contexte et non dans tel autre. » (Réf. 2, p. 11).

Hambye et Romainville estiment que « *plutôt que de poser une relation univoque et générale entre maîtrise de la langue et intégration, (...) il s'agit de se demander quelles sont effectivement les compétences linguistiques qui leur font défaut et qui pourraient les aider à s'intégrer mieux qu'elles ne le sont déjà* ». (Réf. 1, pp. 35-36).

La maîtrise du français, une question identitaire ?

53% des répondants à l'enquête adhèrent à cette proposition : « *Les Belges de souche et issus de l'immigration doivent tous parler français (...) pour partager une identité commune* » (26 % la rejettent, 20% ne se positionnent pas).

Une travailleuse du secteur de l'ISP interrogée par les chercheurs va dans le même sens : « *Oui ça (le partage du français) fait partie de l'identité, ça c'est sûr // enfin il me semble (...) maintenant // c'est indispensable si on veut former un groupe.* » (Réf. 1, p. 59).

Pour Hambye et Romainville, ce type de propos montrerait que, pour une partie des informateurs, la maîtrise de la langue par les personnes issues de l'immigration n'est pas seulement envisagée du point de vue pratique, c'est-à-dire comme outil permettant de participer à des activités sociales, économiques, culturelles, mais aussi du point de vue identitaire. Une langue partagée par tous serait nécessaire pour assurer une identité commune et, par là, la cohésion de la communauté.

Pourtant, selon une étude menée par Lucchini et al.¹⁰, citée dans la recherche, « *les Belges issus de l’immigration ont beau être francophones, et parfois même monolingues francophones, ils ne se sentent pas appartenir au groupe des francophones, et ne font pas du français un attribut identitaire, parce qu’ils ne se sentent pas reconnus comme francophones, c’est-à-dire comme membres à part entière de la société d’accueil* ». Hambye et Romainville complètent leur propos, toujours en citant Lucchini qui dit, dans une autre contribution¹¹, « *ce n’est [donc] pas l’apprentissage de la langue qui est la condition de l’identification et de l’intégration, mais bien cette dernière qui est susceptible de permettre l’acquisition de la langue de la collectivité mais également le sentiment d’appartenance à la communauté qui la parle* ». (Réf. 1, p. 62).

En d’autres termes, le sentiment d’appartenance ne tient pas uniquement à la maîtrise de la langue de la société d’accueil. La personne aura beau maîtriser la langue, si elle n’est pas reconnue à part entière comme un des leurs par les membres de la société d’accueil, elle ne se sentira pas intégrée. Or, c’est le fait d’être intégré à cette société qui permet l’apprentissage de la langue et non l’inverse.

Le point de vue des auteurs rejoint ici celui de Lire et Ecrire sur le lien entre apprentissage et participation sociale. Dans un article publié dans le *Journal de l’alpha* en 2006, Catherine Stercq reprend Jean Foucambert : « *Le statut précède le savoir. (...) L’obstacle [à l’apprentissage] ne réside pas dans un manque de technique mais dans l’absence de raison de se doter de ces techniques.* » Et elle poursuit : « *Entamer et mener à bien un processus d’apprentissage implique une démarche dynamique active qui nécessite, comme préalable, un certain niveau de participation sociale. Il n’y a pas de lecture et d’écriture sans pratiques sociales nécessitant ces savoirs. Il y a un rapport constant entre ce que l’on s’autorise à faire, à être et la place, le pouvoir que le corps social, que l’école nous attribue, nous reconnaît.* »¹²

¹⁰ LUCCHINI S., HAMBYE P., FORLOT G., DELCOURT I., *Francophones et plurilingues. Le rapport au français et au plurilinguisme des Belges issus de l’immigration, Cahiers Français et Société*, n°19, EME, 2008.

¹¹ LUCCHINI S., *De la langue à la cohésion sociale ou de la cohésion sociale aux langues ?*, in CONTI V., DE PIETRO J.-F., MATTHEY M., *Langue et cohésion sociale. Enjeux politiques et réponses de terrain*, Délégation à la langue française, Neuchâtel, pp. 87-110.

¹² Catherine STERCQ, *Pour former des lecteurs et des auteurs... Les choix de Lire et Ecrire*, in *Journal de l’alpha*, n°155, novembre 2006, p. 27 (numéro en ligne : www.lire-et-ecrire.be/ja155).

Un mouvement idéologique néolibéral

Nous partageons l'analyse d'Hambye et Romainville selon laquelle un certain nombre de points de vue exprimés par les informateurs rejoignent deux tendances caractéristiques de l'idéologie néolibérale : la culturalisation des problèmes socioéconomiques et l'hyperresponsabilisation de l'individu.

Ainsi, pour les chercheurs, d'une part, les personnes interrogées « *expliquent les inégalités sociales dont sont victimes les personnes issues de l'immigration par des facteurs culturels (...) liés à leur origine ethno-linguistique plutôt que par des facteurs socioéconomiques liés aux inégalités structurelles dans la distribution des ressources* ». (Réf. 4). D'autre part, les informateurs « *adoptent le point de vue dominant aujourd'hui, qui envisage le monde social comme un espace où chacun aurait l'opportunité de faire les bons choix lui permettant d'améliorer sa situation socioéconomique, en faisant fi des contraintes qui limitent les possibilités effectivement offertes aux individus* ». (Réf. 4).

Dans cette logique, on estime que les immigrés ont la possibilité d'apprendre le français s'ils le souhaitent, et on évite alors de prendre en compte les conditions structurelles qui conditionnent les parcours d'apprentissages individuels (réalités socioéconomiques, conditions d'immigration, parcours scolaires, possibilités de contacts avec des personnes francophones, etc.).

Conclusion : l'apprentissage du français est-il le levier principal de l'intégration des personnes issues de l'immigration ?

Au terme de leur recherche, Hambye et Romainville, proposent d'envisager l'intégration autrement.

D'une part, il s'agit de cesser de penser que les langues et les cultures s'opposent nécessairement : « *On peut connaître et utiliser plusieurs langues, on peut appartenir à plusieurs cultures.* » (Réf. 2, p. 30).

D'autre part, il importe de remettre en question la conception d'une communauté à laquelle les personnes issues de l'immigration devraient s'assimiler : « *Nos sociétés sont depuis bien longtemps marquées par une pluralité de langues, de convictions philosophiques et religieuses, de modes de vie, etc. On ne voit pas ni comment ni pourquoi on pourrait exiger des personnes issues de l'immigration qu'elles s'assimilent à un modèle homogène qui n'existe pas.* » (Réf. 2, p. 30). Ils ajoutent : « *Si quelque chose doit être partagé par tous, (...) ce n'est pas une identité, mais bien un statut politique donnant l'accès à une communauté de droits, de devoirs et de ressources (économiques, culturelles, linguistiques, etc.).* » (Réf. 2, p. 32).

L'intégration apparaît alors comme un droit lié à un statut politique. Et si le partage d'une langue commune peut se justifier, c'est en tant que ressource indispensable pour participer pleinement à la vie publique. Il est donc primordial de rendre l'apprentissage de cette langue accessible à tous les individus, « *quelle que soit leur origine, indépendamment de leur mérite, de leur volonté, de leur intérêt ou non pour cette langue* ». (Réf. 2, p. 32).

C'est aussi le point de vue de Lire et Ecrire. Pour un mouvement d'éducation permanente comme le nôtre, il est primordial de poursuivre le travail de déconstruction des représentations, tant auprès de la population que des pouvoirs publics pour pouvoir relever le défi du 'vivre ensemble'.

Les fausses évidences en matière d'intégration et d'apprentissage de la langue mènent à des politiques publiques qui privilégient la responsabilité de l'individu et limitent l'accès aux droits fondamentaux, favorisant par là toujours plus d'exclusion. Et la situation va encore s'aggraver avec la politique du gouvernement de droite actuellement à la tête du pays. Ses intentions vont en effet dans le sens d'un durcissement des mesures en matière d'asile et de migration. Les prochains mois seront le théâtre de nombreuses luttes sociales et Lire et Ecrire sera au rendez-vous !

Els DE CLERCQ
Lire et Ecrire Bruxelles